

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

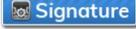
Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE



# Bordereau de signature

## 240321 PROJET PROCES VERBAL SEANCE - - Copie

Signataire	Date	Annotation
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	04/06/2024	
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	04/06/2024	  Certificat au nom de <u>Olivier_SEGURA</u> (maire, COMMUNE DE STUCKANGE), émis par <u>Certinomis - Prime CAG2</u> , valide du 02 oct. 2023 à 14:00 au 01 oct. 2026 à 14:00.
<i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>		

Dossier de type : ACTES // Signature



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 21 MARS 2024**

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de voix : 14

Etaient présents : ANTOINE Corinne – BONNAIRE Guy- BONVIER Camille – FRADELLA Cédric- GENNEVOIS Hervé - GENNEVOIS Marie - GROHS Doris - LEININGER Véronique - PITTET Jordane - PLATAT Mégane - SEGURA Olivier - VUILLEMARD Patrick

Absent excusé : SCHEIDER Franck a donné procuration à PLATAT Mégane - DOLLEZ Patrice a donné procuration à GENNEVOIS Hervé

Absent non excusé : SCHREINER Marie-Claire

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine.

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 21 mars à 19h00, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du conseil du 26 février 2024.

Pour	11
Contre	1 Mégane PLATAT car erreur de date dans le mail d'envoi de la convocation
Abstention	1 Camille BONVIER car erreur de date dans le mail d'envoi de la convocation

Mégane PLATAT ne souhaite pas voter pour la procuration de Mr SCHEIDER Franck.

Convocation transmise le vendredi 15 mars 2024.

**11/2024 – Utilisation des délégations du Maire et divers.**

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (art. L.2122-23 du C.G.C.T) :

- Urbanisme : depuis le dernier conseil municipal nous avons enregistré :

PC	DP	CU
0	7	1

- Travaux de plantations sur les talus longeant le lotissement l'Orée du Bois
- Point sur les travaux du lotissement la Sapinière II
- Information personnel service technique
- Accord de la subvention DETR pour le revêtement de sol du city stade à hauteur de 8 515€ soit 40% de subvention.

**12/2024 – Nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint.**

- Vu l'article L2122-1 et l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales ;
  - Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
- la délibération du conseil municipal n°16/2020 du 3 juillet 2020  
la délibération du conseil municipal n°30/2020 du 19 octobre 2020

Signé par : olivier segura  
Date : 04/06/2024  
Qualité : maire



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

2

- Vu la délibération du conseil municipal n°04/2023 du 02 février 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux et des projets à réaliser en cours de mandat, de proposer la réouverture du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint temporairement fermé et de nommer Mme Véronique LEININGER sur ce poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rouvrir le poste d'adjoint fermé temporairement
- De nommer Mme Véronique LEININGER au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.

Pour	12
Contre	0
Abstention	2

### **13/2024 – Délégations du Maire aux Adjointes**

Le maire est chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut déléguer certaines de ses fonctions et signature à un ou plusieurs adjoints.

VU les articles L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-20, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales).

VU la délibération 05/2023 du 02 février 2023 ;

Vu la délibération 12/2024 du 21 mars 2024 ;

Monsieur le Maire propose de donner les délégations aux adjoints tels que :

1<sup>er</sup> adjoint : FRADELLA Cédric sera délégué aux :

#### **Finances - Affaires scolaires – Fêtes et cérémonies - Associations**

- Budget primitif et modifications budgétaires et le budget supplémentaire
- Contrôle des dépenses et des recettes
- Parents d'élèves,
- Gestion administrative
- Relations avec les associations
- Relations avec les commerçants et gestion des baux commerciaux

2<sup>ème</sup> adjoint : GENNEVOIS Hervé sera délégué aux :

#### **Travaux et Urbanisme**

- Permis de construire - Cadastre
- PLU
- Entretien de la commune
- Travaux d'aménagement
- Relations avec le personnel des syndicats Eau et Assainissement

3<sup>ème</sup> adjointe : ANTOINE Corinne sera déléguée aux :

#### **Communications – Relations publiques - Informatique**

- Site internet
- Bulletins
- Informatique
- Espace publique numérique

4<sup>ème</sup> adjointe : LEININGER Véronique sera déléguée aux :



STUCKANGE

3

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

### Relations et gestion avec les Prestataires - Affaires périscolaires et extrascolaires – 2<sup>nd</sup> adjoint aux affaires scolaires -

- Suivi et gestion des contrats avec les prestataires de services
- Gestion du personnel affecté aux services scolaire (en relation avec le 1<sup>er</sup> adjoint) et périscolaire
- Gestion administrative

Il est rappelé les délégations des deux conseillers municipaux délégués :

- DOLLEZ Patrice : sécurité et travaux
- PITTET Jordane : secours, relations avec les associations, fêtes et cérémonies en binôme avec le 1<sup>er</sup> adjoint

Ces délégations feront l'objet d'un arrêté municipal.

Pour	12
Contre	2
Abstention	0

### **14/2024 – Modification du régime indemnitaire des élus locaux : Fixation des indemnités du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux délégués.**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-23, L 2123-24, L 2511-34 et L 2511-35
- Vu la délibération du conseil municipal n°22/2022 du 24 mars 2022
- Vu la délibération du conseil municipal n°22/2023 du 03 avril 2023
- Considérant que la commune appartient à la strate de 1 000 à 3 999 habitants

Monsieur le Maire propose donc l'attribution suivante :

	TAUX DE L'INDICE BRUT 1027	ENVELOPPE BRUTE MENSUELLE PAR ELUS EN EUROS	ENVELOPPE BRUTE MENSUELLE TOTAL EN EUROS
MAIRE	51.60	2 121.03	2 121.03
ADJOINTS 1,2 et 4	18.6	764.56	2 293.68
ADJOINT 3	9.9	406.94	406.94
CONSEILLER DELEGUE 1	9.9	406.94	406.94
TOTAL			5 228.59

- il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 65 du budget primitif M57.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

### **15/2024 – Budget Principal - Approbation du Compte de gestion 2023.**



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

4

M le Maire propose que la Présidence du Conseil Municipal soit assurée par Mr FRADELLA Cédric, adjoint délégué aux finances pour présenter l'ensemble des points relatifs aux finances de la commune et au lotissement la Sapinière II.

Mr FRADELLA Cédric rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances propose :

D'APPROUVER la concordance entre les deux documents ;

DE DECLARER que le Compte de Gestion 2023 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	12
Contre	0
Abstention	2

### **16/2024 – Budget Principal - Approbation du compte administratif 2023**

Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le détail du compte administratif 2023 conforme au compte de gestion 2023 établi par le SCG d'Hayange.

Le compte Administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>					
<u>Dépenses réalisées</u>			<u>Recettes réalisées</u>		
<u>Chapitres</u>			<u>Chapitres</u>		
011	Charges à caractères général	221 871.36€	013	Atténuation de charges	5 598.28€
012	Charges de personnel	241 639.13€	70	Produits des services	98 030.62€
014	Atténuation de produits (CCAM)	0.00€	73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 154.00€
			731	Fiscalité locale	557 384.73€
65	Autres charges de gestion courantes	115 445.89€	74	Dotations et participations	129 236.31€
66	Charges financières	5 395.00€	75	Autres produits gestion courante	47 859.08€
67	Charges exceptionnelles	0.00€	77	Produits exceptionnels	1 140.00€
042	Opérations d'ordre entre section	1 140.00€	042	Opérations d'ordre entre section	
	<b>Total</b>	<b>585 491.38€</b>		<b>Total</b>	<b>852 403.02€</b>

Soit un excédent de fonctionnement en 2023 de : 266 911.64€



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

5

**Section d'investissement**

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes réalisées</u>		
<u>Chapitres</u>			<u>Chapitres</u>		
16	Remboursements d'emprunts	52 326.08€	16	Emprunts	1 440.00€
20	Immo. Incorporelles (PLU, logiciels)	25 386.00€	10	Dotations Fonds divers (FCTVA, TA)	123 716.09€
21	Immo. Corporelles	76 079.00€	13	Subventions	257 279.09€
23	Immo. En cours Opération 44	644 872.45€ 18 591.18€	21	Immo. Corporelles	270.00€
40	Opérations d'ordre entre section		040	Opérations d'ordre entre section	1 140.00€
	<b>Total</b>	<b>817 254.71€</b>		<b>Total</b>	<b>383 845.18€</b>

Soit un déficit d'investissement en 2023 de : -433 409.53€

Résultat Net de clôture 2023 déficitaire de : -166 497.89€

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances, a délibéré sur le Compte Administratif 2023, dressé par M. Le Maire.

Monsieur le Maire a quitté la salle des délibérations pour le vote de ce point.

Le Compte Administratif 2023 est approuvé, tel qu'il a été présenté.

Pour	10
Contre	0
Abstention	4

**17/2024 – Vote des taux des impôts directs locaux.**

Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur FRADELLA Cédric propose de maintenir les taux comme suit :

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.27 %
- taxe d'habitation : 8.58 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



STUCKANGE

6

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

### **18/2024 – Budget Principal - Affectation du résultat 2023.**

Mr FRADELLA Cédric, adjoint aux finances, rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M57, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le budget primitif de l'exercice suivant

#### **Reports**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (2022) : 720 853.32€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure (2022) : 577 770.93€

#### **Soldes d'exécution**

**Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -433 409.53€**

**Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 266 911.64€**

#### **Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

**En dépenses pour un montant de : 259 000.00€**

**En recettes pour un montant de : 93 010.00€**

#### **Excédents reportés**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 844 682.57€

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 287 443.79€

Le conseil municipal :

- ACCEPTE l'affectation du résultat dans le budget primitif 2024.

Pour	11
Contre	0
Abstention	3

### **19/2024 – Subventions aux associations et autres organismes de droit privé**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les subventions suivantes à inscrire (section de fonctionnement) au budget communal 2024, pour un montant 3 340 € qui sera affecté à l'article 65738 :



STUCKANGE

7

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

BENEFICIAIRE	MONTANT
Coopérative CES de Yutz	290.00€
Association Sports & Loisirs	600.00€
Conseil de fabrique	400.00€
ALICE	450.00€
APE	600.00€
Les jardins de Gaïa	600.00€
L'Ecole de Football « Distroff – Stuckange »	400.00€

Pour	
Pour	11
Contre	0
Abstention	3

## 20/2024 – Budget Principal - Vote du budget Primitif 2024

Vu la délibération 41/2021 du 12 octobre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et notamment la fongibilité des crédits

Le maire présente le budget primitif 2024.

Le budget est voté par nature au niveau des chapitres en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractère général	384 250.00€	13	Atténuation de charges	5 000.00€
012	Charges de personnel	291 500.00€	70	Produits des services	90 910.00€
014	Atténuation de produits (CCAM)	0.00€	73	Impôts et taxes	13 150.00€
			731	Impositions directes	571 000.00€
65	Autres charges gestion courante	168 940.00€	74	Dotations et participations	130 250.00€
66	Charges financières	5 000.00€	75	Autres produits gestion courante	26 500.00€
67	Charges exceptionnelles	500.00€	77	Produits exceptionnels	0.00€
23	Virement section investissements	600 000.00€	042	Opérations transfert entre section	
002	Déficits année antérieure		002	Excédents année antérieure	844 682.57€
	<b>TOTAL</b>	<b>1 450 190.00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 681 492.57€</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
16	Remboursements d'emprunts	54 000.00€	10	Dotations Fonds Divers	146 500.00€
20	Immo. Incorporelles	44 000.00€	13	Subventions d'investissements	125 410.00€
21	Immo. Corporelles	269 000.00€	16	Emprunts	0.00€



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

23	Immo. En cours	527 000.00€	21	Terrains nus	0.00€
040	Opérations transfert entre section		021	Virement de la section de fonctionnement	600 000.00€
001	Déficits année antérieure		001	Déficit année antérieure	287 443.79€
	Restes à réaliser				
	<b>TOTAL</b>	<b>894 000.00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 159 353.79€</b>

Dont des restes à réaliser pour 259 000.00€ en dépense et 93 010.00€ en recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, décide :

- d'adopter le budget primitif 2024 tel qu'il été exposé
- de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (fongibilité des crédits)

Pour	11
Contre	0
Abstention	3

### **21/2024 – Approbation du Compte de gestion 2023 Budget annexe : Lotissement la Sapinière II**

Mr FRADELLA Cédric, adjoint délégué aux finances pour examiner les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Mr FRADELLA Cédric rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances propose :

D'APPROUVER la concordance entre les deux documents ;

DE DECLARER que le Compte de Gestion 2023 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	11
Contre	0
Abstention	3



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

9

## 22/2024 – Approbation du compte administratif 2023 - Budget annexe : Lotissement la Sapinière II

Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le détail du compte administratif 2023 conforme au compte de gestion 2023 établi par le SCG d'Hayange.

Le compte Administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>					
<u>Dépenses réalisés</u>			<u>Recettes réalisées</u>		
<u>Chapitres</u>			<u>Chapitres</u>		
011	Charges à caractères général	10 195.00€	70	Produits des services	0.00€
65	Autres charges de gestion courantes	0.00€	71	Productions stockées	10 195.00€
66	Charges financières	0.00€	75	Autres produits gestion courante	0.00€
67	Charges exceptionnelles	0.00€	77	Produits exceptionnels	0.00€
023	Virement à l'investissement	0.00€			0.00€
	<b>Total</b>	<b>10 195.00€</b>		<b>Total</b>	<b>10 195.00€</b>

Soit un déficit de fonctionnement en 2023 de : 10 195.00€

<u>Section d'investissement</u>					
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes réalisées</u>		
<u>Chapitres</u>			<u>Chapitres</u>		
16	Remboursements d'emprunts	0.00€	16	Emprunts	0.00€
040	Opérations d'ordre entre section	10 195.00€	040	Opérations d'ordre entre section	0.00€
	<b>Total</b>	<b>10 195.00€</b>		<b>Total</b>	<b>0.00€</b>

Soit un déficit d'investissement en 2023 de : -10 195.00€

Résultat Net de clôture 2023 excédentaire de : -10 195.00€

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr FRADELLA Cédric adjoint aux finances, a délibéré sur le Compte Administratif 2023, dressé par M. Le Maire.

Monsieur le Maire a quitté la salle des délibérations pour le vote de ce point.

Le Compte Administratif 2023 est approuvé, tel qu'il a été présenté.

Pour	10
Contre	0
Abstention	4



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

**23/2024 – Report du résultat 2023 - Budget annexe : Lotissement la Sapinière II**

Monsieur FRADELLA Cédric adjoint aux finances rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M57, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le budget primitif de l'exercice suivant

**Report**

Résultat 2023 : **Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de 10 195.00€**

Le conseil municipal :

- ACCEPTE le report du résultat dans le budget lotissement la sapinière II 2024.

Pour	11
Contre	0
Abstention	3

**24/2024 – Vote du Budget Annexe 2024 – Lotissement la Sapinière II**

Cédric FRADELLA, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2024.

Le budget est voté par nature au niveau des chapitres en fonctionnement et en investissement

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractère général	279 470.00€	70	Produits de services	432 000.00€
23	Virement section investissements	432 000.00€	71	Production stockés	279 470.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>711 470.00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>711 470.00€</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
33	En-cours de production de biens	289 665.00€	16	Emprunts	0.00€
			3354-040	Reprise stock initial	10 195.00€
			021	Virement de la section de fonctionnement	432 000.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>289 665.00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>442 195.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, décide :

- d'adopter le budget primitif 2024 tel qu'il été exposé
- de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (fongibilité des crédits)



STUCKANGE

11

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 057-215708637-20240603-240321-DE

Pour	11
Contre	0
Abstention	3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50  
Procès-verbal relatif aux délibérations n°11 à 24

Fait et délibéré à Stuckange, le jeudi 21 mars 2024.

Le Maire  
Olivier SEGURA.